

T.R.F Marc CAIRE	GMP de NEUSTRIE
T.R.F Christian DEGNY	GMP de BRETAGNE
T.R.F Pierre COHEN	GMP de LUTECE
T.R.F Philippe MARTIN	GMP d'AUVERGNE
T.R.F Zavoche HOUCANGNIA	ancien GMP de DAUPHINE- SAVOIE
T.R.F Yves PENNES	GMP de PARIS
T.R.F Laurent TOUBOL	GMP de ROUVRAY
T.R.F Alain BELLET	GMP de PICARDIE PLAINE DE France
T.R.F Georges DUCROS	GMP d'AUSTRASIE – CHAMPAGNE – ARDENNE
T.R.F Philippe GESTAS	GMP de POLYNESIE FRANCAISE
T.R.F Jacques PAROT	GMP D'ASIE PACIFIQUE
T.R.F Jacques STUDER	ancien GMP de la VALLEE du RHÔNE
T.R.F Jean-Luc VENTURINO	GMP de MASSILIA

Déclaration du 16 janvier 2012

**Enfin, un espoir solide renaît pour tous les Frères de la GLNF.**

Le Groupe des Grands Maîtres Provinciaux a pris connaissance avec satisfaction du jugement de la Cour d'Appel de Paris en date du 13 janvier courant.

Ainsi que beaucoup le déclaraient, et nous l'avons nous-mêmes écrit dans notre communiqué du 7 avril 2011, **François STIFANI qui a démissionné de la Présidence de l'Association le 21 janvier 2011 n'est de ce fait plus le Grand Maître de la GLNF, et depuis cette date.**

Il est évident que l'Arrêt du 13 janvier est un jugement *avant dire droit* dans son dispositif.

Toutefois, tant une très grande majorité de Frères, que les Grandes Loges régulières dans le monde, et que la justice profane ; tous savent lire nos textes qui indiquent très clairement que les fonctions de Président et de Grand Maître sont rigoureusement les mêmes.

Seule une poignée s'acharne à nier l'évidence, et continue de prospérer sur un comportement qui disqualifie notre Obédience et la Maçonnerie à laquelle nous tenons.

Nous ne sommes pas au terme de notre combat pour la sauvegarde de la G.L.N.F et de ses valeurs. Pour autant, nous continuons de tenir notre rôle dans nos Provinces respectives et entendons mener nos responsabilités jusqu'au terme de cette épreuve, pour le seul service de nos Frères.

Une fois encore nous proclamons :

- Que toutes les sanctions disciplinaires prises par la Gouvernance illégitime, et son Conseil de Discipline fantoche, sont nulles et sans effet.
- Que toutes les nominations prises depuis le 21 janvier 2011, sont nulles et sans effet. Tout autant les décisions provinciales prises par des Responsables illégitimes, sont nulles et sans effet.
- Que tous les découpages et réorganisations de Provinces depuis le 21 janvier 2011, sont nuls et sans effet.
- Que toutes les nominations au Souverain Grand Comité depuis le 21 janvier 2011 sont nulles et sans effet.

- Que toutes les créations d'organisation de Gouvernance comme le pseudo Grand Conseil, depuis le 21 janvier 2011, sont nulles et sans effet.

Nous demandons à Maître LEGRAND, Administrateur Judiciaire de l'Association :

- De reporter l'Assemblée Générale du 4 Février prochain à une date ultérieure, et postérieure à l'arrêt sur le fond de la Cour d'Appel, ce qui entrainera obligatoirement une modification de l'Ordre du Jour.
- D'organiser la liste du Collège électoral de la prochaine Assemblée Générale sur les bases arrêtées au 21 janvier 2011.
- De veiller à rendre compte aux membres de la GLNF des dépenses engagées depuis le 21 janvier 2011 par MM. François STIFANI, Alain CANO et des membres du Grand Conseil, instance dépourvue de toute existence dans les textes de nos Statuts et Règlements.
- Considérant l'Arrêt de la Cour d'Appel du 13 janvier courant, de ne plus autoriser aucunes dépenses d'aucun membre de la Gouvernance actuelle, nationale ou Régionales, sauf à en dépendre de ses deniers personnels.
- D'accepter de travailler avec une équipe présentée par le Président du Comité de Pilotage de l'Opposition pour assurer l'intérim de la Gouvernance de la GLNF, et jusqu'à élection d'un nouveau Président- Grand Maître.

Nous nous adressons encore une fois à François STIFANI pour que dans un dernier sursaut d'honneur, il accepte de se retirer, de laisser s'installer le processus de désignation d'un nouveau Grand Maître qui soit digne de remettre en ordre notre Obédience et restaurer sa crédibilité internationale.

Nous voulons dire à tous nos Frères qu'aucun esprit de revanche ne nous anime, aucune volonté de faire valoir des intérêts autres que ceux d'une Maçonnerie Régulière, reconnue, et de Tradition.

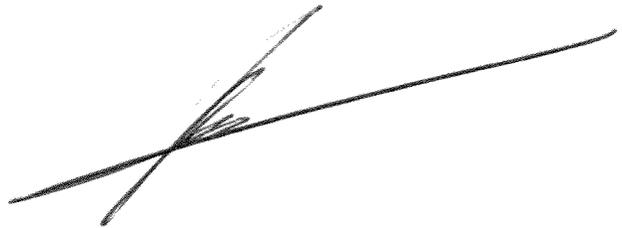
Comme nous le faisons depuis maintenant deux ans, chacun peut compter sur notre absolue détermination à ne rien céder, et à notre volonté de défendre les valeurs qui nous rassemblent depuis le jour de notre initiation à la G.L.N.F.

L'un d'eux a signé pour tous

Copie aux membres de la GLNF

Copie à Maître LEGRAND

Copie au Président du Comité de Pilotage de l'Opposition

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a complex, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the distribution list.